



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

05 DECEMBRE 2017 – 17 H 00

Salle Gabriel MARTY

Etaient présents :

Enseignants collège A: BLANQUET Marc (PR), MACORIG VENIER Francine (PR), MENGES–LE PAPE Christine (PR), MOUTON Stéphane (PR), NELIDOFF Philippe (PR), SEGONDS Marc (PR)

Enseignants collège B: AKEMAKOU NJINGA Nesson, ATTAL Michel (MCF), BLIN Olivier (MCF), DEVILLE Sophie (MCF), FABRIES-LECEA Eugénie (MCF), MIRABAIL Solange (MCF), VAILLANT Romain

Etudiants collège licence: JEANMOUGIN Fanny, FOURNIE Thomas

Etudiants collège master et doctorat : BERTRAND Thomas, DROUOT Anastasia, MARTIN DI MICHELE Thomas

Personnalités extérieures : GAUDILLERE Pascal, HANQUIEZ Pierre-Marie

Avaient donné procuration :

Enseignants collège A : CASTETS-RENARD Céline (PR) (à M. BLANQUET), PAULIN Christophe (PR) à M. BLANQUET

Enseignants collège B : JEAN Séverin (MCF) (à M. BLIN)

BIATSS : HOMPHONGSAPHONE Béatrice (à M. NELIDOFF)

Personnalités extérieures : DAGUERRE DE HUREAUX Alain (à M. NELIDOFF), DESARNAUTS Bertrand (à Mme FABRIES-LECEA)

Excusés :

BARSALOU Dominique, CATHALA Jean, GENDELMAN Patricia, MASTOR Wanda,

Invités : BEAUSSONIE Guillaume (PR), BETAILLE Julien (MCF), CHAMBERT Claudine, DE GROVE VALDEYRON Nathalie (MCF), FABRE Elsa, GROSCLAUDE Laurent (MCF), NAIM GESBERT Eric (PR)

Le conseil débute à 17 heures.

Il est procédé à la lecture des procurations.

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le doyen commence par les points d'information :

Le salon Info-sup 2017

Il se tiendra au parc des expositions du 6 au 9 décembre. Malheureusement, cette année, cela tombe au beau milieu de nos examens.

Néanmoins, les étudiants ont répondu nombreux pour venir participer bénévolement à ce salon. Monsieur le doyen les en remercie, et se réjouit que les étudiants puissent ainsi livrer leur retour d'expérience aux lycéens.

Les relations avec le Service commun des relations européennes et internationales (SCREI)

En concertation avec le SCREI et la Scolarité (réunion commune du 22 septembre), Monsieur le doyen avait décidé qu'il n'y aurait plus de TD pour les Erasmus entrants.

Mais il s'est avéré que changer les règles en cours d'année était problématique. On avait alors envisagé de reporter ce changement à la rentrée 2018.

Mais, Trinity college, prestigieuse université irlandaise, a très mal réagi à ce projet de suppression, menaçant de mettre fin à notre collaboration. Les partenariats Erasmus étant réciproques et symétriques, il était très important de ménager ce partenaire afin que nos étudiants puissent continuer à partir en Irlande.

Monsieur le doyen va donc aller en mission diplomatique à Trinity college pour les rassurer et leur réaffirmer notre volonté de continuer à collaborer.

A l'avenir, la liste des cours sera réduite, mais comportera quelques TD, pour répondre aux attentes de nos partenaires étrangers.

Le quorum étant désormais atteint, Monsieur le doyen reprend le cours normal de l'ordre du jour.

I-Points soumis au vote :

1-Adoption du PV du Conseil de Faculté du 07 novembre 2017

Le compte rendu est adopté en l'état, à l'unanimité.

2-Service des formations professionnalisées

Master 2 Droit de la propriété intellectuelle

Monsieur le doyen explique que le renouvellement d'une convention de partenariat avec l'Université Paul Sabatier a été voté ce matin à la CFVU. Aucune modification vraiment significative n'a été introduite dans cette convention. Monsieur le doyen rappelle que les conventions doivent d'abord être examinées en conseil de faculté avant d'être votées dans les conseils centraux.

Master 2 IBL Casablanca

Il s'agit d'une régularisation.

Mme FABRE présente l'arrêté, adapté à Casablanca, avec quelques différences par rapport à Toulouse. M. BLANQUET explique qu'il n'y avait pas d'arrêté d'examen.

Monsieur le doyen espère qu'on ne va pas découvrir qu'il y a d'autres formations dépourvues d'arrêtés d'examen.

M. ATTAL souhaiterait que le processus de coordination des formations en anglais soit accéléré. Monsieur le doyen partage tout à fait ce souhait, mais explique qu'on ne peut pas tout solutionner en même temps. Néanmoins, il réaffirme sa volonté de mettre en place une offre de formation plus simple et plus lisible. Il ne veut pas qu'il y ait de concurrence déloyale entre nos formations. Un toilettage des formations en anglais va donc être opéré.

Monsieur le doyen met au vote cette régularisation.

Elle est adoptée à l'unanimité.

3- Rattachement de l'Institut d'Etudes Judiciaires à la Faculté

Monsieur le doyen remercie MM. SEGONDS et ATTAL pour le travail très important qu'ils ont réalisé durant de nombreuses années à la direction de l'IEJ.

M. SEGONDS a décidé de ne pas poursuivre en tant que Directeur et Mme MASCALA a nommé M. NELIDOFF administrateur provisoire. Une procédure va être mise en œuvre pour le choix du futur directeur. Les candidats devront présenter un projet pour leur mandat de 5 ans. Ils seront auditionnés par le conseil pédagogique de l'IEJ, qui effectuera un classement des candidats. Madame MASCALA choisira le directeur parmi les candidats classés. Ensuite, le nouveau directeur proposera un directeur adjoint.

Le Conseil pédagogique de l'IEJ a adopté à l'unanimité la modification des statuts présentés aux membres du conseil.

L'article 1 est modifié comme suit : L'IEJ est « rattaché à la Faculté de droit et science politique de l'Université Toulouse Capitole ».

Cette nouvelle formulation ne remet pas en cause l'autonomie budgétaire de l'IEJ, à laquelle M. NELIDOFF et Mme MASCALA sont attachés.

M. BLANQUET demande si ce rattachement à la Faculté n'a vraiment aucune incidence institutionnelle, s'il est seulement formel ?

Pour une question de cohérence et de parallélisme avec l'ESL, M. BLANQUET propose que l'avis du conseil de faculté soit requis dans la procédure de nomination du directeur de l'IEJ. (Il propose aussi de mettre un u majuscule au mot université).

Monsieur le doyen craint que cela n'alourdisse la procédure.

Pour sa part, M. SEGONDS n'y voit pas d'inconvénient.

La proposition de M. BLANQUET ne rencontrant aucune opposition, Monsieur le doyen l'insère dans la proposition de modification des statuts.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. MARTIN DI MICHELE demande si le conseil de faculté aura à donner son avis sur les formations de l'IEJ. Non, répond Monsieur le doyen, car cela relève du Conseil pédagogique de l'IEJ. Par contre, il rappelle que les interventions à l'IEJ peuvent être

comptabilisées dans les services (à hauteur d'un tiers) conformément à ce qui a été décidé par notre Présidente.

4- Rattachement de l'Ecole européenne de droit à la Faculté

Monsieur le doyen indique que Madame Wanda MASTOR, Directrice de l'European school of law (ESL), n'était hélas pas disponible pour présenter ce point.

Mme CHAMBERT rappelle que l'ESL a été créée en mai 2014. A cette époque, le conseil de faculté avait voté contre les statuts. C'est pourquoi l'ESL avait été rattachée directement à l'Université. Mais le rattachement à la Faculté de droit est logique car toutes les formations de l'ESL sont juridiques. De surcroît, l'autonomie budgétaire de l'ESL n'est pas du tout remise en cause par ces nouveaux statuts.

Monsieur le doyen explique que si le Comité d'orientation stratégique (COS) reste bien présent, le conseil de faculté aura voix au chapitre de manière beaucoup plus nette en ce qui concerne les points importants. Pour Monsieur NELIDOFF, il est très important que toutes les formations juridiques soient dans la faculté de droit. Cela rend notre offre de formation plus lisible et cohérente.

La proposition de nouveaux statuts de l'ESL est adoptée à l'unanimité.

5-Offre de formation :

Monsieur le doyen souhaite améliorer notre offre de formation.

Tous les changements devront passer au plus tard au conseil de faculté du 13 février, pour être effectifs à la rentrée 2018.

Ce qui va compliquer le travail de rationalisation, ce sont les modifications très importantes qui vont avoir lieu l'année prochaine en Licence : rien n'est encore arrêté, mais il se pourrait qu'on s'inscrive dorénavant sur des semestres et plus sur des années. Une licence 0, sorte de propédeutique, pourrait être créée, et commune aux composantes.

Le tirage au sort sera banni.

Les bacheliers pourront obtenir trois types de réponse :

« Oui oui » : acceptation pleine et entière

« Oui mais » : sur liste d'attente

« Oui si » : ces étudiants feront l'objet d'un soutien particulier, se traduisant notamment par un TD supplémentaire. Auquel cas, nous espérons des moyens supplémentaires de l'Etat.

Nous nous orientons donc, en raison de la réforme nationale, vers une remise à plat de la Licence.

- Projet de création d'un master 2 Droit pénal des affaires privées et publiques

M. BEAUSSONIE expose ce projet de création. Il explique qu'il n'en existe pas de semblable dans le Sud-ouest. C'est donc une opportunité d'être les premiers à le faire dans la région. Il est prévu de le coupler avec un diplôme d'université « Compliance ». Cela ne se fera peut-être pas dès cette année.

Le M2 accueillerait environ 30-35 étudiants.

Ce master répond à une demande forte des étudiants toulousains en direction du droit pénal, où il n'existe qu'un seul master 2.

M. MARTIN DI MICHELE est très favorable à ce projet, et il se réjouit qu'on puisse ainsi gérer le flux des étudiants du master 1 Droit pénal (environ 180 étudiants).

M. BLIN regrette que cette création n'aille pas de concert avec une rationalisation de l'offre de formation en master 2.

M. ATTAL est entièrement d'accord avec cette remarque. Néanmoins, selon lui, créer une nouvelle formation n'est pas contradictoire avec un objectif de rationalisation. De surcroît, le master 2 actuel est généraliste, tandis que celui qui est en projet est spécialisé.

Monsieur le doyen précise que la rationalisation de l'offre au niveau master va être menée en tout état de cause.

Monsieur SEGONDS rappelle que notre offre de formation en droit pénal est loin d'être pléthorique : nous avons seulement un master 1 et un master 2.

Co-directeur d'un master 2 en droit pénal à Aix-en-Provence, il y accueille beaucoup d'étudiants toulousains qui n'ont pas trouvé à Toulouse le diplôme de droit pénal correspondant à leur attente.

Madame MIRABAIL pense que notre offre est toujours attractive, mais les précautions prises par l'Université pour ne pas dépasser les capacités d'accueil ont abouti à la diminution des effectifs dans certains Masters 2.

Madame MACORIG VENIER partage cet avis.

Monsieur SEGONDS précise que la loi « SAPIN 2 » concerne plus de 6 millions de salariés. Elle rend la compliance obligatoire. A Aix-en-Provence, le M2 recueille plus d'offres de stage qu'il n'y a d'étudiants, et les opportunités de recrutement au terme du master sont exceptionnelles.

Monsieur le doyen se dit très favorable à ce projet de création. Il propose de voter sur le projet de maquette pour une ouverture du master dès la rentrée 2018. Il souhaite également que le DU ouvre le plus tôt possible.

Ce projet est adopté, avec deux abstentions.

- **Projet de création d'un master 2 Droit de l'environnement**

Monsieur NAIM GESBERT présente ce projet, qu'il porte avec Monsieur BETAILLE.

Il indique qu'une concertation a eu lieu avec tous les enseignants qui font du droit de l'environnement à l'Université (y compris TSM, TSE...). L'objectif de cette concertation était d'éviter de faire de la concurrence à des masters mitoyens.

Le projet est presque abouti.

Il peut être résumé en 5 points :

1. Il répond à une forte demande des étudiants
2. C'est un projet singulier, tant à l'Université que sur les plans régional et national. En France, il existe de nombreux master 2 en droit de l'environnement spécialisés (sur l'international, les risques...), tandis que ce master 2 est généraliste.
3. Ce master 2 serait adossé à l'IEJUC. Son directeur, Matthieu POUMAREDE, soutient ce projet.
4. Le master 2 serait affilié à un parcours en droit public.
5. Il offrirait de larges débouchés.

Monsieur le doyen et Madame la Présidente de l'Université sont tous les deux favorables à ce projet, qui va compléter notre offre de formation juridique dans un domaine jugé prioritaire au plan national.

Monsieur le doyen souhaite que les porteurs du projet continuent à travailler sur le périmètre de ce master, afin qu'il soit bien articulé avec nos formations existantes.

M. NAIM GESBERT s'engage à ce qu'il n'y ait aucune concurrence avec le master Droit et gestion du développement durable. Les points de contact entre ces deux masters sont vraiment ténus. Il n'y aura pas de management dans le nouveau master.

MM. BETAILLE et NAIM GESBERT n'ayant pas été présents lors du débat sur le point précédent, M. BLIN leur fait part de sa réserve, non pas sur le projet lui-même, mais sur le fait de créer un nouveau master, alors même qu'on n'a pas encore entamé la nécessaire rationalisation de notre offre de formation en master 2.

Par ailleurs, il demande si ce M2 sera à finalité recherche, professionnelle, ou bien les deux.

M. NAIM GESBERT répond que la réflexion est en cours.

Mme MIRABAIL n'est pas favorable à un master qui aurait une finalité exclusivement recherche.

Monsieur le doyen fait voter sur le principe de la création de ce master.

Le vote est favorable, avec 4 abstentions.

- **Projet de fusion des masters 1 Droit européen et Droit international**

M. BLANQUET explique que c'est le Ministère qui les avait contraints à mettre en place ces deux masters, en droit européen et en droit international. Mais ce dispositif était illisible, et en conséquence, les étudiants faisaient des choix aléatoires. Aujourd'hui, le Ministère devrait être favorable à cette fusion.

Ce passage de deux masters à un seul entraînerait la suppression de cinq cours de 30 heures.

Mme FABRIES LECEA demande quels seraient ces cours supprimés.

M. BLANQUET répond qu'il s'agit notamment de l'Economie du travail et du Droit des contrats et marchés publics.

M. ATTAL demande qui sera responsable de ce nouveau master unifié.

M. BLANQUET répond que cette question n'a pas encore été envisagée, et qu'une procédure sera probablement mise en place.

La maquette qui nous est proposée comporte 8 options, mais Monsieur le doyen souhaiterait qu'on se limite à 7 options.

Mme FABRIES LECEA regrette d'avoir à voter sur une maquette qu'elle n'a pas vue.

Monsieur le doyen met ce projet de fusion au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

- **Projet de création d'un diplôme d'université « Air and space »**

Mme CHAMBERT se réjouit que l'European School of Law puisse ouvrir et gérer ce diplôme, entièrement enseigné en anglais, et en parfaite cohérence avec notre région, puisque son domaine est l'aéronautique.

Ce DU sera accessible uniquement aux étudiants déjà titulaires d'un master.

M. GROSCLAUDE explique que ce diplôme est parfaitement complémentaire avec le master 2 Droit des transports et de l'aéronautique.

Il n'existe dans le monde que deux diplômes de cette nature : au Canada et aux Pays-Bas. Des partenariats très importants ont déjà été noués. Thalès a promis de prendre des étudiants en stage. Une discussion est en cours avec Sup-aéro.

Sur ce marché des diplômes en anglais, les droits d'inscription s'étagent habituellement entre 12 000 € et 16 000 €. En l'occurrence, ce DU coûterait 6000 € en formation initiale, et 10 000 € en formation continue.

M. BLIN demande si des collègues de la faculté sont impliqués dans ce projet, M. RAPP par exemple.

M. GROSCLAUDE répond que M. RAPP accepte d'y participer. Les synergies avec la chaire Syrius et TBS seront importantes.

M. MOUTON regrette de ne pas avoir été informé de ce projet. Il se dit sceptique sur les synergies avec la chaire Syrius.

M. GROSCLAUDE comprend la remarque de M. MOUTON, et précise qu'il a rendez-vous avec Mme BENARD pour évoquer les possibles associations entre les deux diplômes.

A la demande de M. GAUDILLERE, M. GROSCLAUDE énonce toutes les matières prévues dans ce diplôme.

Monsieur le doyen indique que Madame la Présidente et lui-même sont favorables à la création de ce diplôme, mais à la condition qu'il s'insère harmonieusement dans l'offre de formation existante. Il rappelle le principe général de la nécessité de la concertation, en amont, avec les collègues qui ont une expertise sur le sujet.

Il propose de voter aujourd'hui sur le principe de la création de ce diplôme. Les porteurs du projet vont continuer à travailler sur la maquette, et ils pourront la présenter à nouveau au conseil de faculté, au plus tard le 13 février 2018, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2018.

Mme CHAMBERT déplore que l'adoption du diplôme soit différée. Elle évoque la nécessité de faire rapidement la publicité de cette formation.

Monsieur le doyen répond qu'il est nécessaire à ce stade d'apporter des précisions sur les collaborations et les modalités du projet.

Le projet de DU est adopté dans son principe, avec 7 abstentions.

- **Projet de création d'un diplôme d'université « Diplôme européen de Santé et Produits de santé »**

Monsieur le doyen précise que ce diplôme d'université (DU) est directement lié à la Chaire Jean Monnet que Mme DE GROVE VALDEYRON a magistralement obtenue cet été.

Mme DE GROVE VALDEYRON explique que ce DU est transdisciplinaire. Le public visé comprend notamment des étudiants d'autres facultés comme par exemple médecine et pharmacie, mais aussi des professionnels du monde médical et paramédical.

Afin que ce DU puisse s'autofinancer, les droits d'inscription ont été fixés à 650 €.

Mme CHAMBERT précise que ce DU sera géré par l'European School of Law.

Monsieur le doyen met ce projet de création au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

6-Diverses demandes de subventions

Monsieur le doyen informe le conseil des décisions qu'il a prises concernant 3 demandes de financement. Les sommes accordées sont inférieures aux demandes, afin de gérer équitablement l'enveloppe globale, qui n'est que de 20 000 €.

As de la plaidoirie

La subvention servirait à acheter les cadeaux des perdants.

Demande : 200 €

Financement accordé : 150 €

Association des juristes du master I Droit public, M. SAUNIER

Conférence sur le principe de laïcité, 7 février 2018

Ils prévoient notamment d'inviter des membres du Conseil d'Etat et des universitaires nationaux.

Demande de 600 €

Financement accordé : 300 €

Colloque sur le Droit du bio (dans le cadre du marathon du droit)

23 mars 2018

Collaboration entre l'IMH, l'IEJUC et l'Université de Pau

Il faudra notamment prendre en charge le transport et le logement sur deux nuits (car « 24 heures ») de plusieurs intervenants français.

(La Présidence a accordé une aide de 750 €)

Demande de 750 €

Financement accordé : 500 €

II-Point d'information :

Le point sur l'avancement du dossier doctorant

Malgré l'horaire tardif, Monsieur le doyen demande à M. Romain VAILLANT d'évoquer les points principaux de son travail, qui sera repris de manière prioritaire lors du prochain conseil.

M. VAILLANT explique que, globalement, la situation des doctorants vacataires n'est pas satisfaisante.

Néanmoins, quelques progrès ont été faits cette année :

- Certaines activités réalisées à la faculté de droit donnent lieu à une équivalence horaire de formation ADUM. C'est le cas, par exemple, pour la participation à l'université d'été, à la rentrée solennelle, à Infosup ...etc.
- La faculté de droit a financé, en 2017, 3 impressions de thèse pour chaque doctorant. Cela s'ajoute aux 6 impressions réglementairement gratuites. Si bien que chaque doctorant a pu imprimer gratuitement 9 exemplaires de sa thèse. (ce complément de la faculté de droit a été rendu possible par un reliquat budgétaire de fin d'exercice. Il ne sera pas automatiquement reconduit en 2018)
- Pour la première fois, les doctorants ont tous été invités au buffet de fin d'année de la faculté de droit (le 19 décembre 2017).

- Il est prévu de les inclure dans les listes de diffusion aux membres des trois sections juridiques du CNU.
- Concernant la surveillance des examens, on avait coutume de recruter des vacataires par le biais du rectorat, au lieu de faire appel à nos doctorants. M. VAILLANT essaye de mettre fin à cette habitude.

Monsieur le doyen remercie M. VAILLANT pour son précieux travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.